

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE

LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH

Buhl - Croettwiller - Kesseldorf - Niederroedern -
Schaffhouse Près Seltz - Siegen - Trimbach - Wintzenbach

NOTE RELATIVE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

ELABORATION PLU INTERCOMMUNAL

APPROBATION

Vu pour être annexé à
la délibération du 20/12/2007

A BEINHEIM

LE 20 DEC. 2007

Le Président



Guy CALLEGHER



SERVICE DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME



DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
DU BAS RHIN

SUBDIVISION DE HAGUENAU - WISSEMBOURG



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DES AFFAIRES RURALES

ASSAINISSEMENT

Communauté de Communes de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach

Plan Local d'Urbanisme P.L.U.

Extensions prévues

ANNEXES SANITAIRES

Dressé à Haguenau, le 13/12/2005
Pour l'Ingénieur Subdivisionnaire :

Bruno BONIS

COMMUNE DE SIEGEN

Annexe Sanitaire Assainissement - 2^{ème} phase

Extensions prévues **Plan Local d'Urbanisme**

MEMOIRE EXPLICATIF

I - Commune de SIEGEN :

I 1) Zones d'extension IAU1 : lieu-dit Am Kreuz

L'assainissement de la zone se fera par un réseau de type unitaire. Les effluents seront raccordés au réseau existant Rue Principale après limitation du débit via un bassin de rétention.

I 2) Zone d'extension IAU1 : du lieu-dit Hintergasse

L'assainissement de la zone se fera avec un réseau de type unitaire. Les effluents seront raccordés au réseau existant Rue du Presbytère.

1 3) Zone d'extension IIAUI

L'assainissement de la zone se fera par un réseau de type unitaire. Les effluents seront raccordés au réseau existant, Rue du Presbytère après limitation du débit par un bassin de rétention.

II - Commune de SIEGEN - Annexe Kaidenbourg

II 1) Zone d'extension IAU1 : Lieu-dit Ochsengarten

L'assainissement de la zone se fera par un réseau de type unitaire. Les effluents seront raccordés au réseau existant Grand-Rue via le chemin rural. Un bassin de rétention permettra de limiter le débit.

COMMUNE DE TRIMBACH

Annexe Sanitaire Assainissement - 2^{ème} phase

Extensions prévues **Plan Local d'Urbanisme**

MEMOIRE EXPLICATIF

III - Commune de TRIMBACH :

III 1) Zone d'extension IAU1 : à côté du Cimetière

L'assainissement de la zone se fera par un réseau séparatif. Les eaux usées seront raccordées au réseau existant Rue des Violettes. Les eaux pluviales seront rejetées dans le fossé situé à l'Ouest de la zone après limitation du débit de rejet par un bassin de rétention et passage par un prétraitement constitué d'un débourbeur et d'un séparateur d'hydrocarbures.

III 2) Zone d'extension IAU1 : Lieu dit Wasserfunch

L'assainissement de la zone se fera par un réseau de type unitaire. Les effluents seront raccordés au réseau existant sous la RD 34 avec, au besoin, limitation du débit par un bassin tampon afin d'éviter la mise en charge du réseau aval (avec possibilité de mettre en place de la rétention sur parcelle pour les eaux pluviales).

III 3) Zone d'extension IIAU1 : Lieux-dits Kirchfeld et Klunger

Cette zone est découpée en deux parties de part et d'autre de la RD 104 :

=> Partie située au lieu-dit Klunger

L'assainissement de cette zone se fera par un réseau séparatif.

Les eaux usées rejoindront le réseau existant au droit de la Rue des Violettes.

Les eaux pluviales seront rejetées dans le fossé situé au droit du D.O. Route de Buhl. Le débit rejeté sera limité grâce à un bassin de rétention et subira un prétraitement constitué d'un débourbeur couplé à un séparateur d'hydrocarbures.

=> Partie située au lieu-dit Kirchfeld

Cette partie est elle-même subdivisée en deux sous-parties :

- La première sous-partie est située à l'Est le long de la RD 104. Elle sera desservie par un réseau séparatif rejoignant celui mis en place pour la partie située au lieu-dit Klunger. Le débit d'eaux pluviales sera limité par un bassin de rétention.
- La seconde sous-partie est située à l'Ouest de la zone. Elle sera desservie par un réseau séparatif rejoignant le réseau mis en place pour la zone IAU1 situé à côté du cimetière. Le bassin et le système de prétraitement qui devront être mis en place pour cette zone IAU1 devront prendre en

compte le débit apporté par la zone IIAU1.

COMMUNE DE CROETTWILLER

Annexe Sanitaire Assainissement-2^{ème} phase

Extensions prévues

Plan Local d'Urbanisme

MEMOIRE EXPLICATIF

IV - Commune de CROETTWILLER :

IV 1) Zone d'extension IAU1 : Rue des Vergers

L'assainissement de la zone se fera avec un réseau de type unitaire qui sera raccordé au réseau existant de la Rue d'Eberbach par l'intermédiaire de la Rue des Vergers. Un bassin de rétention limitera le débit de rejet pour éviter la surcharge du réseau DN 400 mm d'Eberbach, un limiteur de débit et un stockage adapté devra être prévu.

Le choix d'un réseau de type séparatif n'a pas été retenu car le réseau eaux pluviales existant Rue d'Eberbach se déverse dans le réseau unitaire au droit de l'école. Créer un bassin de rétention et prolonger le collecteur eaux pluviales jusqu'au fossé seraient une opération trop onéreuse pour cette zone.

IV 2) Zone d'extension IAU1 : Lieu-dit Kuehunger

L'assainissement de la zone se fera avec un réseau de type séparatif. Les eaux usées seront véhiculées vers le réseau existant Rue d'Eberbach en aval du D.O. Les eaux pluviales seront rejetées vers le fossé puis vers le Warsbach après limitation du débit de rejet par un bassin de rétention et prétraitement par un séparateur d'hydrocarbures.

IV 3) Zones d'extension IAU1 et IIAU1 : Lieu-dit Unterer Retzberg

L'assainissement des deux zones se fera par un réseau de type séparatif. Les eaux usées seront raccordées au réseau existant Rue d'Eberbach via une station de pompage. Les eaux pluviales seront rejetées vers le fossé puis vers le Warsbach après limitation du débit de rejet par un bassin de rétention et prétraitement par un séparateur d'hydrocarbures.

COMMUNE DE NIEDERROEDERN

Annexe Sanitaire Assainissement - 2^{ème} phase

Extensions prévues **Plan Local d'Urbanisme**

MEMOIRE EXPLICATIF

V - Commune de NIEDERROEDERN :

VI) Zone d'extension IAU1 : Lieu-dit " Unten Am Fronberg "

L'assainissement de la zone se fera par un réseau de type unitaire. Les eaux usées seront raccordées vers les réseaux existants DN 500 et DN 400 mm de la Rue des Vergers et la Rue Beau Site après limitation du débit de rejet par un bassin de rétention. Les lots, le long du fossé, pourront évacuer leurs eaux de toiture directement vers le fossé.

V 2) Zone d'extension IAU2 : Lieu-dit " Gemeidewald "

Zone d'activités économiques.

L'assainissement de cette zone se fera par l'intermédiaire d'un réseau de type séparatif. La conduite eaux pluviales sera raccordée sur la conduite DN 500 mm située Rue de la Gare et qui se rejette dans le Seltzbach à hauteur de la station de refoulement.

Une limitation du débit sera mise en place avec construction d'un bassin de rétention ainsi qu'un prétraitement par débourbeur séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel.

En ce qui concerne les eaux usées, elles seront raccordées sur le collecteur DN 150 mm également situé Rue de la Gare.

Il faudra toutefois renforcer le collecteur DN 150 mm en DN 250 mm jusqu'au DN 400 mm (coût estimé : 80 000 € H.T.).

V 3) Zone d'extension AUI : Lieu-dit "Gewann reben dem Beckerweg"

L'assainissement de la zone se fera par un réseau de type unitaire. Les eaux usées seront raccordées vers le réseau existant DN 400 de la rue des Vergers au droit de l'amorce de voirie existante.

V 4) Zone d'extension IIAU1 : Lieu-dit "Gewann reben dem Beckerweg"

L'assainissement de la zone se fera par un réseau de type unitaire. Les eaux usées seront raccordées vers le réseau de la zone IAU1 du lieu-dit et éventuellement vers le réseau de la zone IAU1, lieu-dit « Unten am Fronberg, donc vers la rue des Vergers si l'aménagement de voirie le permet après limitation du débit de rejet par un bassin de rétention.

Les lots, le long du fossé, pourront évacuer leurs eaux de toiture directement vers le fossé.

COMMUNE DE KESSELDORF

Annexe Sanitaire Assainissement - 2^{ème} phase

Extensions prévues **Plan Local d'Urbanisme**

MEMOIRE EXPLICATIF

VI - Commune de KESSELDORF

VII) Zones d'extension IIAU1 et IAU1 : Lieu-dit " Seltzerweg "

L'assainissement sera du type réseau unitaire.

Les effluents seront raccordés au réseau existant Rue Principale en amont du D.O. existant après limitation du débit par un bassin de rétention afin de ne pas surcharger le réseau aval.

VI 2) Zones d'extension IAU1 : Lieu-dit " Stumpen "

L'assainissement sera du type unitaire. Le collecteur se raccordera au collecteur existant DN 300 mm Rue de l'Ecole.

COMMUNE DE SCHAFFHOUSE PRES SELTZ

Annexe Sanitaire Assainissement - 2^{ème} phase **Extensions prévues** **Plan Local d'Urbanisme**

MEMOIRE EXPLICATIF

VII - Commune de SCHAFFHOUSE PRES SELTZ

VII 1) Zone d'extension IAU1 : Lieu-dit “ Kleines Schaeferfeld ”

L'assainissement de la zone se fera par un réseau de type séparatif. Les eaux usées seront raccordées au réseau intercommunal DN 200 mm existant. Les eaux pluviales seront rejetées vers le ruisseau “ Eberbaechel ” après limitation du débit de rejet par un bassin de rétention et prétraitement par un séparateur d'hydrocarbures.

VII 2) Zone d'extention IIAU2 : Lieu-dit “ Kleines Feld ”

L'assainissement de la zone se fera par un réseau de type unitaire. Les eaux seront rejetées vers le réseau existant DN 400 mm Rue de la Croix après limitation du débit de rejet par un bassin de rétention.

COMMUNE DE WINTZENBACH

Annexe Sanitaire Assainissement - 2^{ème} phase **Extensions prévues** **Plan Local d'Urbanisme**

MEMOIRE EXPLICATIF

VIII - Commune de WINTZENBACH

VIII 1) Zone d'extension IIAU1 Rue Beckacker

L'assainissement de la zone se fera par un réseau de type séparatif. Les eaux usées seront collectées vers la Rue Gasserberg puis refoulées vers le réseau existant Rue du Château de Bognac. Les eaux pluviales seront rejetées vers le fossé après limitation du débit de rejet par un bassin de rétention et prétraitement par un séparateur d'hydrocarbures.

VIII 2) Zone d'extension IAU1 en aval de la Rue Michel Ange

L'assainissement de la zone se fera par un réseau de type séparatif. Les eaux usées seront collectées vers le réseau unitaire existant Rue Goethe. Les eaux pluviales seront rejetées vers le fossé après limitation du débit de rejet par un bassin de rétention et prétraitement par un séparateur d'hydrocarbures.

COMMUNE DE BUHL

Annexe Sanitaire Assainissement - 2^{ème} phase **Extensions prévues** **Plan Local d'Urbanisme**

MEMOIRE EXPLICATIF

IX - Commune de BUHL

IX 1) Zone d'extension IAU1a : lieu-dit « Menen Reben »

L'assainissement de la zone se fera par un réseau de type unitaire. Les eaux seront raccordées d'une part au réseau DN 300 existant Rue des Vignes et d'autre part au réseau DN 250 existant Rue des Seigneurs après limitation du débit de rejet par un bassin de rétention.
La limite de séparation des eaux sera donnée par le Lotisseur.

IX 2) Zones d'extension IIAU1 et IAU1 : lieu-dit Unterfaller

L'assainissement de ces zones se fera par un réseau de type séparatif. Les eaux usées seront raccordées au collecteur existant DN 200 se déversant dans la Rue des Prés. Les eaux pluviales seront raccordées vers le fossé couvert en aval par une canalisation DN 1000 mm après limitation du débit de rejet par un bassin de rétention et prétraitement par un déboureur séparateur d'hydrocarbures.

IX 3) Zone d'activités économiques IAU2 et IIAU2 : lieu-dit Haslach

L'assainissement de la zone se fera par un réseau de type séparatif. Les eaux usées seront raccordées au collecteur au droit de la station d'épuration. Les eaux pluviales seront raccordées vers les fossés après limitation du débit de rejet par un ou des bassins de rétention et prétraitement par un déboureur séparateur d'hydrocarbures.